



La Lettre Yannick Vaugrenard

SÉNATEUR DE LOIRE-ATLANTIQUE

Membre de la
commission des
affaires étrangères,
de la défense et des
forces armées

Membre de la
Délégation
Parlementaire au
Renseignement et
de la Commission
Nationale de
Contrôle des
Techniques de
Renseignement

Président de la
Commission de
Vérification des
Fonds Spéciaux



ABRACADABRANTESQUE ! ...

C'est bien le mot qui convient, s'agissant de l'organisation de la coupe du monde de football au Qatar.

Une aberration sociale, écologique... et politique.

Aberration sociale au vu des conditions de travail imposées aux ouvriers migrants œuvrant à la construction des 7 (!) nouveaux stades et de nombreuses structures les accompagnant. Des journées de 17 heures de labeur sous une chaleur écrasante, des conditions inhumaines ayant entraîné, selon un rapport de l'Organisation Internationale du Travail, 50 morts et 500 blessés sur les seuls chantiers des stades et pour la seule année 2020 ! Le journal britannique « The Guardian » relève quant à lui le chiffre terrifiant de 6500 morts sur l'ensemble des chantiers en 10 ans.

Aberration écologique dans un pays d'un peu plus de 3 millions d'habitants, accueillant 340 000 spectateurs dans 7 nouveaux stades climatisés compte tenu du climat qatari. Cette insulte aux réalités du bouleversement climatique n'a pas fait ciller les instances mondiales du football, pas plus que les différents responsables gouvernementaux.

Aberration politique dans un pays où les démonstrations ostensibles d'affections publiques sont bannies, où les autorités invitent au port de vêtements couvrant épaules et genoux pour les hommes et les femmes, où le port du bikini est très fortement déconseillé, où un long short et tee-shirt est autorisé... Quant aux relations sexuelles entre hommes, elles sont passibles de 7 ans de prison.

Plus personne ne pourra dire : « Je ne savais pas » ... Et personne ne devrait dire : « C'est aux footballeurs d'agir ». Car ces aberrations sociales, écologiques et politiques sont avant tout de la responsabilité des représentants du suffrage universel. La France, pays de la Déclaration des Droits de l'Homme, aurait pu être moteur d'une position européenne de cohérence et donc de refus, mais il n'en est rien !

Espérons qu'à l'occasion d'autres manifestations sportives de cette ampleur, un minimum de vigilance sera de mise avec le souci de préserver le présent, mais aussi l'avenir des générations futures avec une ligne directrice d'évidence : LE BON SENS !

MONDIAL DE FOOT AU QATAR



LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

Intervention du 13 juillet dernier auprès de Mme Elisabeth Borne, Première Ministre :

« Madame la Première Ministre,

10% des Français vivent en zones qualifiées de « déserts médicaux ». Cette inégalité d'accès aux soins, renforcée par la crise sanitaire, fait aujourd'hui partie des premières préoccupations de nos concitoyens.

Or, depuis 2019, la Loi prévoit un stage de six mois obligatoires et de six mois facultatifs dans des zones où les médecins manquent pour les étudiants de médecine en fin de cursus. Cependant, l'Exécutif n'a toujours

pas publié les décrets permettant d'appliquer cette mesure.

(...) Cette procrastination sur ce sujet est incompréhensible. C'est pourquoi je vous remercie de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que cette mesure, qui représente une avancée dans notre lutte commune contre les déserts médicaux, puisse enfin s'appliquer. »



CANCERS PÉDIATRIQUES

STOP
CANCERS
DE NOS ENFANTS

Septembre en OR



Interpellation du Ministre de la Santé et de la Prévention le 1er septembre :

« Depuis 2015, 25 enfants dans un rayon de 15 kilomètres autour de Sainte-Pazanne, en Loire-Atlantique, ont été atteints de cancers pédiatriques. Sept d'entre eux sont décédés. L'Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire, en partenariat avec Santé Publique France a alors réalisé des études pour comprendre ce phénomène. Sans pouvoir l'expliquer, les conclusions datant de novembre 2019 confirmaient un nombre de cancers pédiatriques élevés.

Or, après des enquêtes supplémentaires, ces deux agences ont estimé le 22 septembre 2020 qu'il n'existait pas de foyer de cancers pédiatriques dans le Pays-de-Retz, à la surprise et à la conster-

nation générales des parents et des élus locaux.

(...) Plusieurs éléments amènent à douter du sérieux des recherches ayant mené ces deux agences au changement de pied fort surprenant : des cas ont été écartés sous prétexte que les enfants atteints étaient âgés de plus de 15 ans. Le périmètre géographique retenu correspond au découpage administratif de l'ancien canton de Sainte-Pazanne, excluant ainsi les enfants malades habitant pourtant à proximité ; des dossiers ont été intervertis, etc...

Ces constats alimentent un climat de doute et de défiance vis-à-vis des institutions sanitaires dans la région. Aussi, est-il urgent d'agir pour faire toute la lumière sur ce phénomène inquiétant. Je compte sur vous pour ordonner une nouvelle étude, plus rigoureuse (...). »

Ce courrier a été remis en mains propres aux membres du collectif Stop aux Cancers de nos enfants à l'occasion de la journée de sensibilisation aux cancers pédiatriques du 9 septembre à Port-Saint-Père.

HÔPITAL DE SAINT-NAZAIRE

Courrier du 1er septembre au Ministre de la Santé et de la Prévention :

« La Cité sanitaire de Saint-Nazaire est liée par un bail emphytéotique hospitalier (BEH) à la Société par Action Simplifiée « la Cité » dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP). Ce montage juridique, concernant le domaine hospitalier, est interdit en France depuis 2014. Il oblige le groupement hospitalier à payer un loyer annuel de 23,5 millions d'euros à la SAS « la Cité » qui évoluera à la hausse jusqu'en 2043. **Il est inimaginable qu'un établissement public puisse payer un tel loyer (susceptible d'augmenter) pour l'exercice de sa mission.**

(...) Dans ce contexte, où manifestement

un Partenariat Public Privé ne peut être pérennisé, il s'avère urgent d'organiser : **soit une renégociation avec les propriétaires de la société « La Cité » ; soit un engagement ferme de l'État pour l'octroi d'un financement pluriannuel et continu, dédié au paiement du loyer.**

En effet, une sécurité budgétaire est indispensable pour faire face aux exigences de santé du secteur, notamment avec la création de 80 lits supplémentaires prévus. »



USINE SEVESO YARA :

Une intervention forte s'impose !

Depuis 2012, l'entreprise norvégienne de fabrication d'engrais Yara, située à Montoir-de-Bretagne, en Loire-Atlantique, suscite des inquiétudes quant à ses émissions de pollutions aériennes et aquatiques.

Malgré les mises en demeure et les obligations à s'acquitter d'amendes allant jusqu'à 80 400 euros, rien n'y fait ! L'entreprise refuse d'obtempérer.

J'avais alors interpellé, le 11 juillet dernier, le nouveau Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour qu'il mette en œuvre : « tous les moyens à sa disposition pour rappeler l'entreprise à ses obligations. Il est impératif de confronter la maison-mère norvégienne à ses responsabilités concernant ses usines situées sur le territoire français ».

Or, le 1^{er} septembre, le Président de Yara France m'a fait parvenir sa réaction adressée au Ministre. J'ai donc décidé d'intervenir de nouveau auprès de ce dernier. Extraits :

« (...) Vous avez jugé utile de faire suivre

mon intervention auprès du Président de Yara France qui m'a fait parvenir une réponse aussi étonnante que scandaleuse.

Il considère en effet que l'usine de Montoir « fait l'objet de ce que l'on pourrait qualifier "d'acharnement administratif" régulier, très souvent sans fondement réglementaire ». Cette assertion ne peut être accueillie qu'avec la plus grande circonspection. En effet, depuis 2011, sur la base des rapports des services déconcentrés de l'État et en application des dispositions légales et réglementaires, les Préfets de Région successifs ont régulièrement pris des arrêtés de mises en demeure, de condamnations à des astreintes journalières et de liquidations de ces dernières.

(...) Monsieur le Ministre, prendre des mesures urgentes afin de faire cesser ces manquements à la réglementation est un impératif absolu ! »

Le 8 septembre, une fuite d'acide sulfurique sur le site était encore constatée. La réaction du Ministre est attendue avec impatience.



NOUVELLES RESPONSABILITÉS :

Président de la Commission de Vérification des Fonds Spéciaux

Avoir des services spéciaux de renseignement efficaces est un impératif absolu pour nous protéger et défendre notre République face aux menaces intérieures et extérieures. Le procès des attentats de Charlie Hebdo, du Bataclan et de Nice nous le rappellent douloureusement.

Mais cette obligation fondamentale ne doit pas fragiliser notre démocratie. Concilier sécurité et libertés est un objectif indispensable. C'est pourquoi le contrôle des activités de renseignement est nécessaire. Il doit se faire sur les aspects démocratiques, techniques et financiers. Plusieurs leviers de contrôle, mais aussi de soutien à nos services de renseignement ont été mis en place.

La Commission Nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) : Autorité administrative indépendante, elle est composée de deux députés et deux sénateurs, deux magistrats, deux membres du Conseil d'Etat et d'un expert technique. La CNCTR est chargée de donner son autorisation pour les actes de surveillance exercés par les services spéciaux.



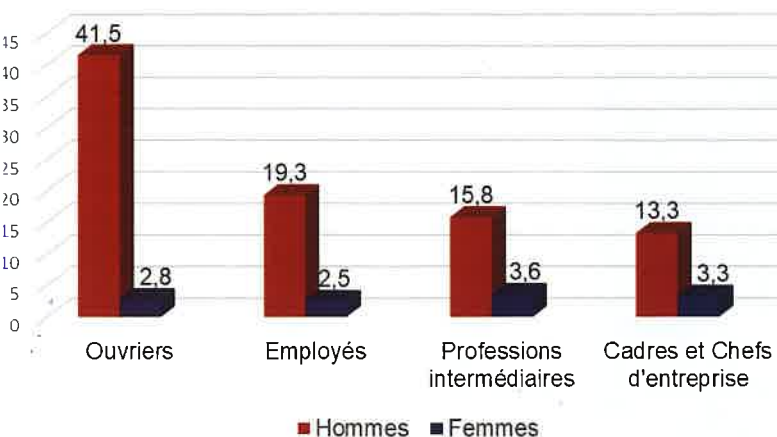
La Délégation Parlementaire au Renseignement (DPR) : composée des présidents de la commission des lois et des commissions de la défense de l'Assemblée nationale et du Sénat, de deux députés et deux sénateurs. Elle suit l'activité générale des services spéciaux, contrôle et évalue l'action du Gouvernement en matière de renseignement.

Je siége depuis novembre 2020 dans ces deux instances. Le 28 juillet dernier, les membres de la DPR m'ont désigné Président de la **Commission de Vérification des Fonds Spéciaux (CVFS)**. Formation spéciale de la DPR composée de deux députés et deux sénateurs, elle est chargée de contrôler la régularité des frais de fonctionnement du monde du renseignement. Chaque année, la Commission de Vérification des Fonds Spéciaux présente un rapport aux autres membres de la DPR. Puis, celui-ci est remis par le Président de la Commission aux présidents et rapporteurs généraux des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des Finances, ainsi qu'au Président de la République et au Premier Ministre.

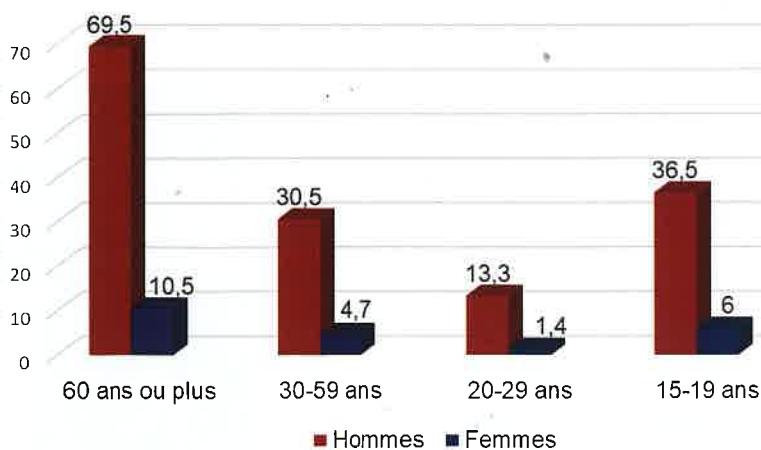
Accidents du travail : des salariés très inégalement exposés !

Fréquence des accidents mortels en 2016, en nombre par milliard d'heures salariées*

Selon la catégorie socioprofessionnelle



Selon l'âge



* Sources: Cnam TS, MSA, INSEE, DADS-DSN-Dares

AGENDA : événements marquants

Rencontres, Cérémonies, Visites, Entretiens et Déplacements :

Vendredi 24 juin : St-Nazaire Grand Port Maritime – Cérémonie de départ en mer de la sous-station du Parc Eolien en Mer de Fécamp, organisée par les Chantiers de l'Atlantique en présence du Premier Ministre.

Samedi 25 juin : St-Nazaire – Cérémonie Journée nationale d'hommage aux Sapeurs-Pompiers.

Dimanche 26 juin : St-Nazaire – Cérémonie du souvenir commémorant le Centenaire de la Société des Membres de la Légion d'Honneur.

Judi 30 juin : St-Nazaire – Assemblée générale de l'Association Emmaüs 44 St-Nazaire.

Vendredi 1^{er} Juillet : Pornic – Assemblée générale de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de Loire-Atlantique.

Lundi 4 juillet : Permanence – Entretien avec le Délégué régional chargé des Relations avec les collectivités locales des Pays de la Loire et le Directeur de Loire-Atlantique du Groupe Orange.

Vendredi 8 Juillet : St-Nazaire – Réunion du Comité d'Orientation Stratégique de l'Etude de zone surmortalité de cancers dans l'agglomération nazairienne.

Vendredi 2 septembre : Permanence – Rencontre avec le Collectif Urgence sociale de Saint-Nazaire.

Vendredi 2 septembre : Commissariat de St-Nazaire – Cérémonie de prise de fonction de nouveaux personnels de Police.

Lundi 19 septembre : Permanence – Entretien avec M. Didier Moreau, Directeur de la formation opérationnelle de la SNSM à St-Nazaire.

Judi 22 septembre : St-Nazaire Grand Port Maritime – Visite du Président de la République au premier parc éolien en mer.

Vendredi 23 septembre : Nantes - Rencontre avec le Préfet de la Région des Pays de la Loire.

Lundi 26 septembre : Permanence – Entretien avec le Lieutenant-Colonel Cédric Sautier, nouveau Commandant de la compagnie de Gendarmerie départementale de St-Nazaire.

Auditions Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, au Sénat :

Mercredi 13 juillet : Mme Muriel Domenach, Ambassadrice, représentante permanente de la France à l'OTAN, sur l'avenir de la Finlande et de la Suède à l'OTAN.

Mardi 19 juillet : Mme Catherine Colonna, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

Mercredi 20 juillet : M. Sébastien Lecornu, Ministre des Armées.

Mercredi 21 septembre : M. Rémi Rioux, candidat proposé par le Président de la République aux fonctions de Directeur général de l'Agence Française du Développement.

Délégation Parlementaire au Renseignement (DPR) : 28 juillet.

Commission de Vérification des Fonds Spéciaux (CVFS) : Contrôle sur place de différents organismes de renseignement : 13 septembre, 14 septembre, 20 septembre, 27 septembre et 28 septembre.

Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement (CNCTR) : 21 juillet, 2 août, 8 septembre.

CONTACTS

A Saint-Nazaire - Permanence parlementaire

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur rendez-vous

114, avenue de la République - 44600 Saint-Nazaire

Tél.: 02 40 22 69 47 / Courriel : permanenceparlementaire@yvaugrenard.fr

Au Sénat

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

Tél.: 01 42 34 36 87 / Courriel : y.vaugrenard@senat.fr

Mon équipe

Cathy Durand, Sophie Normand Couder et Diane Vissoh

www.yvaugrenard.fr

Site accessible aux personnes malvoyantes et non-voyantes

